

DECISION MUNICIPALE n° D20231005-136

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	Comment survivre à mon ado	
Dates	Jeudi 5 octobre 2023	
Lieu	Cinéma-Théâtre Le Carnot	
Attributaire	PROMETHEE PRODUCTIONS	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « COMMENT SURVIVRE A MON ADO », produit par Prométhée Productions, domiciliée 3 rue de Montholon – 75009 PARIS, proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2023-2024.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « COMMENT SURVIVRE A MON ADO », présenté le jeudi 5 octobre 2023 à 20 h 30, au cinéma-théâtre Le Carnot d'Ussel.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **5 802.50 € T.T.C.**

Les V.H.R. (voyages, hébergements, repas) sont inclus dans le contrat.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 5 octobre 2023

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE